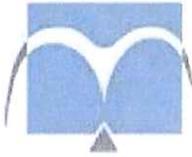


C PAS

22 SEP. 2014



**Ministre de la Justice, chargée de l'Asile et la Migration,  
de l'Intégration sociale et de la Lutte contre la Pauvreté**

Monsieur Claude EMONTS  
Président de la Fédération des CPAS de  
l'Union des villes et communes Wallonnes  
Rue de l'Etoile, 14  
5000 NAMUR

**Votre référence**  
CE/MC/RC/ern/pvs/jdu/cb14-0066/b

**Notre référence**  
MDB/2014/JVA/521 - 2522

**Annexe(s)**

**Personne à contacter**  
Cedric.verschooten@ibz.fgov.be

**Numéro de téléphone**  
+ 32 (0) 2 542 80 73

**Date**  
Bruxelles, le 18 SEP. 2014

**Concerne: votre lettre du 4 juillet 2014 concernant le Rapport social électronique**

Monsieur le Président,

Le projet « Rapport social électronique » vise la mise en place d'un cadre d'échange de données entre CPAS. Il est un fait que le secteur des CPAS est un des plus actifs au niveau des échanges électroniques de données au sein du réseau de la Sécurité Sociale. Il a ainsi accès à un très grand nombre de données d'autres secteurs. Paradoxalement, bien que connectés aux autres secteurs, les CPAS ne sont pas encore connectés entre eux. Ce projet a le mérite de remédier à cette situation. En effet, l'objectif est la mise en place d'un protocole d'échange de données électroniques exclusivement entre les CPAS via la BCSS. Le « Rapport social électronique » vise à soutenir l'échange informatisé de données objectives entre CPAS.

Je tiens à répondre aux trois remarques que vous avez faites dans votre lettre.

Au cours de mes nombreuses visites aux CPAS, les travailleurs sociaux ont toujours souligné le problème des charges administratives qui laissent moins de temps pour la tâche essentielle des travailleurs sociaux, à savoir le travail social et l'accompagnement.

Il est un peu surprenant qu'une uniformisation des processus et l'échange électronique de données, ne vous semblent pas contribuer à la simplification administrative.

Comme tout nouveau projet, il va engendrer des évolutions pour les CPAS. Le but de ces évolutions est une simplification administrative inhérente à l'informatisation des échanges tant pour le CPAS que pour le client mais aussi une uniformisation des processus. C'est pourquoi, le projet a été phasé en plusieurs étapes de sorte à ne pas révolutionner l'activité des CPAS ni à leur astreindre de lourds et coûteux développements.

1. La première phase comprend l'échange des informations suivantes :

- o La liste des données pratiques: numéro de dossier, nom et téléphone du gestionnaire de dossier près le CPAS.
- o En second lieu les décisions des CPAS: type d'aide, type de décisions, motivation, calcul, période.

2. La deuxième phase consiste en l'échange de certaines données importantes qui ne se retrouvent pas dans le réseau de la BCSS mais qui résultent de l'enquête sociale du CPAS. Je peux citer notamment la partie calcul de la décision où l'on pourra retrouver des données précieuses relatives aux débiteurs d'aliments ou encore aux capitaux mobiliers. Vous êtes bien placés pour savoir que la recherche de ces données, en particulier coûte en temps et en argent aux CPAS.

Ainsi, les travailleurs sociaux peuvent échanger entre collègues des informations dans le cadre d'une enquête sociale. Cet échange est pour moi une avancée importante vers l'uniformisation et une moindre charge pour les travailleurs sociaux.

Par ailleurs, je tiens à souligner que j'ai toujours attaché une grande importance à l'évolution des TIC pour les CPAS.

Cela ressort également des ressources supplémentaires que j'ai libérées : 800.000 d'euros dans le cadre du développement des flux d'informations de la Banque-Carrefour et maintenant 450.000 d'euros pour le développement du projet « Rapport social électronique ».

3. La troisième phase est celle relative du « projet » du « Rapport social électronique » qui a débuté en 2011 et a été mise en place en concertation tant avec les CPAS qu'avec ses représentants. Il s'agit bien d'un projet pour les CPAS mais aussi avec les CPAS.

Je rappelle que des consultations et concertations sur ce sujet ont été organisées par mes services. Une consultation pour la mise en place du projet a eu lieu et une note de synthèse a été soumise le 16 décembre 2011. Cette dernière a été approuvée en concertation le 23 décembre 2011. C'est sur base de cet accord et au nom de l'ensemble du secteur que j'ai défendu le projet au niveau du gouvernement.

Enfin, depuis le début du projet et jusqu'à ce jour, il n'a, à aucun moment, été prévu que le « Rapport social électronique » fasse l'objet d'un contrôle du service inspection du SPP-Intégration Sociale. Il s'agit, en effet, d'un échange direct de CPAS à CPAS.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Maggie DE BLOCK